Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 1 : 1914-1915) du

7 avril 1915

Ce matin, il est porté, par voie d'affiche, à la connaissance des possesseurs de pigeons qu'ils sont obligés de tenir journellement leurs pigeons enfermés dans les pigeonniers jusqu'à 1 heure. Les pigeons peuvent être laissés en liberté depuis 1 heure jusqu'au coucher du soleil. Mais à partir de 3 heures, ce n'est plus une faculté, c'est une obligation de 3 à 6 heures « tous les pigeonniers doivent être ouverts et tous les pigeons doivent pouvoir sortir ». Tout possesseur de pigeons est tenu de fournir au commandant de place allemand et, dans les endroits sans garnison, à l'autorité belge de la commune, une liste indiquant la couleur et les marques bagues (numéro, année) de chaque pigeon né avant janvier 1915. La liste doit indiquer la situation et l'accès du pigeonnier. Les clefs du pigeonnier doivent, à tout moment, être à la disposition des vérificateurs. Tous les pigeons doivent être pourvus de bagues fermées, non

susceptibles d'être enlevées. Les jeunes pigeons pourvus d'une bague 1915 ne doivent pas être déclarés mais, pour qu'il soit possible de les distinguer, l'aile droite devra être teinte en rouge même à l'extérieur. Les autorités locales belges doivent faire capturer et tuer tous les pigeons volant en liberté durant la matinée. Seuls des pigeons tués peuvent être transportés en rue ou vers le marché. Celui qui est trouvé porteur d'un pigeon vivant, en dehors du pigeonnier, sera puni d'une amende de 10.000 francs. Etc., etc. (1).

(1) Les pigeons ont déjà, fait l'objet d'arrêtés signalés les 15 septembre et 14 octobre 1914.

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, <u>à partir du 31 juillet</u> 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960), dans *Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique*.

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand WHITLOCK, traduite à partir de *Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative*, en l'occurrence *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*. Pour les liens des 29 chapitres relatifs à 1915 :

https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201915%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf

Tous ces documents sont accessibles via https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100